Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Decembre 1887 No. 9.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.









## REPRODUCTIONS

### NOEL.

C'est Noël. Bébé dort sous ses tentures closes,
Rêvant, les poings fermés sur ses yeux alourdis,
De beaux jouets dorés, de fleurs fraîches écloses,
Dans les jardins du paradis.

Au dehors on entend des voix ; la foule passe,
Calme, écoutant au loin le clocher plein de bruit,
Qui jette sa clameur dans l'espace,
A tous les échos de la nuit.

Maîtres et serviteurs, qu'un symbole égalise,
De crainte d'éveiller le bébé rose et frais,
Pieux et recueillis, pour se rendre à l'église,
Passent le seuil à pas discrets.

Il est minuit bientôt. Seule la jeune mère
Reste auprès du berceau que son amour défend,
Oubliant tout, chagrins, soucis, la vie amère,
Pour ne songer qu'à son enfant.

Il est là sous ses yeux, son trésor, qui sommeille.
Innocent et serein, tandis qu'au ciel profond
Resplendit pour lui seul la vision vermeille
Que les blonds chérubins lui font.

La mère alors, se lève, anxieuse, attentive,
Et, dans les petits bas au chevet suspendus,
D'une main tout émue elle glisse, furtive,
Joujoux et bonbons confondus,

Puis, tombant à genoux, jusqu'aux pleurs attendrie,
Plus folle que son fils, plus riche que Crésus,
Murmure en son orgueil :—Comme vous, ô Marie,
J'ai mon petit Enfant Jésus !

LOUIS FRÉCHETTE.

### PENSÉES.

—Il y a dans les choses, dit Lacordaire, un point difficile à passer : c'est le cap de Bonne-Espérance ou le cap des Tempêtes, selon qu'il plait à Dieu.

—La figure grandit sous les coups répétés des grands actes, et la noblesse des secrètes inspirations se trahit par des vestiges qui attirent un inévitable respect.

—L'unité de conviction sera toujours une des armes les plus respectées et le signe d'une belle intelligence dans un grand caractère.

—C'est par l'esprit qu'on s'amuse, c'est par le cœur qu'on ne s'ennuie pas.

—Aimer ses amis c'est encore trop peu faire à leur gré, il faudrait encore haïr ceux qu'ils n'aiment pas.

### DELANNOY LE SAUVETEUR.

L'Académie française vient de décerner le prix Montyon à un marin de Calais, Jean-Adolphe Delannoy. Voici en quels termes dans son discours sur les prix de vertu, lu en séance solennelle, M. Gaston Boissier a fait l'éloge de ce modeste héros français :

L'Académie décerne sa plus haute récompense à un marin de Calais Jean-Adolphe Delannoy, pour toute une vie de dévouement et de courage.

" Fils d'un pilote, destiné dès l'enfance à succéder à son père, Delannoy prit la mer à dix ans, et l'on peut dire qu'il ne l'a plus guère quittée.

" Embarqué d'abord sur un bateau pêcheur, puis sur un navire de l'Etat, il se fit une si belle réputation d'audace et d'intrépidité qu'on n'hésitait pas à lui confier les tâches les plus difficiles.

" Vous allez en juger : l'administration voulut un jour faire connaître aux populations du littoral un nouveau canot de sauvetage qu'on jugeait meilleur que les autres. Pour leur en montrer les qualités d'une manière frappante, elle eut l'idée de leur donner le spectacle d'un naufrage.

" Depuis Calais jusqu'à Lorient, le canot s'arrêta successivement dans chaque port ; là, devant la foule asssemblée, on le faisait chavirer, tourner sur lui-même, puis reprendre sa position normale ; mais afin de frapper davantage les spectateurs, on imagina de laisser un matelot accroché à l'un des bancs du bateau, en sorte qu'il devrait à chaque fois être englouti par la mer et reparaître un moment après. Delannoy fut chargé de cette mission de confiance, et s'en tira tout à fait à son honneur ; c'est ainsi qu'il fit une connaissance intime avec ce canot de sauvetage dont il a su, dans la suite, si bien se servir.

" A vingt-cinq ans, il avait déjà reçu plusieurs distinctions honorables pour des actions d'éclat ; mais voici ce qui le mit en lumière. Le 17 janvier 1867, un vaisseau qui allait de Vannes à Anvers fut jeté sur la côte et et presque submergé par les flots. L'équipage eut à peine le temps de s'accrocher aux mâts et de faire des signaux de détresse. Par malheur, la mer était affreuse et il ne paraissait pas possible d'aller au secours des naufragés avant qu'elle eut cessé de monter. On attendait donc dans une anxiété fiévreuse, les yeux fixés sur ce navire qui pouvait périr d'un moment à l'autre. Le hasard voulut qu'il se trouvât dans le port un paquebot anglais, dont les matelots n'eurent pas la patience de supporter cette pénible attente. Douze d'entre eux, sans calculer le danger, s'emparent du canot de sauvetage et sortent du port. Leur entreprise ne fut pas heureuse ; à peine sont-ils hors des jetées, que le canot chavire, sept se noient et l'on a grand'peine à sauver les cinq autres.

" Leur catastrophe va-t-elle décourager les marins français ? au contraire : le patriotisme se joint à l'humanité pour les exciter à tenter l'aventure ; les Anglais ont donné l'exemple, dans cette lutte d'audace et d'héroisme il serait honteux d'être vaincus. Delannoy se présente avec six de ses camarades. Toutes les chances leur sont contraires ; le canot de sauvetage est hors de service, il faut se contenter d'une barque ordinaire ; on la cale du mieux qu'on peut, et l'on part aux acclamations d'une foule immense réunie sur la plage. La lutte contre le vent et la mer fut horrible. Enfin, la barque approche du navire naufragé, mais, hélas ! au moment où elle y touche, une vague emporte le mât de misaine avec la grappe humaine qui s'y tenait accrochée. Il ne reste plus de tout l'équipage que deux matelots qui se tiennent encore au grand mât ; après avoir risqué vingt fois sa vie, Delannoy les recueille et rentre avec ses compagnons exténués de fatigues et de froid.

" Les exploits de ce genre, il les a renouvelés vingt et une fois de suite ; il a sauvé des équipages français, danois, anglais, norvégiens, allemands ; il a reçu toutes les attestations, tous les diplômes, toutes les récompenses possibles ; il est couvert de toutes sortes de médailles de bronze, d'argent et d'or ; enfin, en 1875, il a été décoré de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre de la marine. Tout le monde doit être fier de porter la croix d'honneur ; mais ne trouvez-vous pas, messieurs, qu'elle parait avoir un éclat particulier sur la poitrine d'un matelot ?

" La principale qualité de Delannoy, tout le monde l'atteste, c'est le calme, la résolution, le sang-froid ; dans les moments les plus périlleux, il est maître de lui et trouve moyen de se tirer d'affaire où d'autres seraient restés. On nous raconte pourtant qu'une fois il a perdu la tête. Il allait s'embarquer lorsqu'il s'aperçoit qu'à quelque distance un enfant vient de tomber à la mer ; il s'y jette à sa suite et le ramène sur l'eau évanoui, inanimé ; il le regarde alors, c'était son fils, un enfant de huit ans, qui était venu sur le rivage pour embrasser son père au retour de l'école. A cette vue, ses yeux se troublent, les forces l'abandonnent, le cœur lui manque, et sans le secours de quelques amis, il se noyait avec son précieux [illegible] sauveteur a eu besoin d'être sauvé.

" Vous voyez comme il aime les siens. Cet homme de mer, ce rude matelot est un père de famille modèle. Il passe ses rares moments de loisir à son foyer, entre sa mère, sa femme et ses dix enfants. Sobre, simple, timide même, quand il n'est pas en face du danger, il n'aime pas qu'on le loue. Il ne raconte jamais lui-même ses belles actions, ce qui est presque aussi héroïque que de les faire. Ses camarades le respectent, ses rivaux l'aiment, la ville est fière de lui, et tous ses compatriotes se croiront couronnés en sa personne."

## AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la législature provinciale, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *Manitoba Central Railway Company*, donnant le pouvoir de construire un chemin de fer de la cité de Winnipeg à un point sur la frontière internationale, et à partir de la dite cité de Winnipeg à l'est et à l'ouest jusqu'aux frontières est et ouest de la province de Manitoba.

J. B. McARTHUR,
Solliciteurs des requérants,

Winnipeg, 1 décembre 1887. 4ins. 8.12.87.

Le Manitoba.

Jeudi, 15 Decembre 1887.

## APPEL AUX ABONNES.

Il nous arrive très rarement de faire appel à nos abonnés. Ayant acheté une bâtisse considérable où nous avons transporté nos ateliers et nos bureaux, après avoir, au préalable, encouru de fortes dépenses pour nous y installer, nous sommes obligés de demander à ceux qui nous sont endettés de vouloir bien nous payer sans nouveaux délais.

Nous n'avons rien épargné pour mettre la seule imprimerie française de tout Manitoba et tous les Territoires de l'Ouest sur un pied d'égalité avec les meilleurs établissements du genre dans le pays. Pas n'est besoin de dire qu'il nous a fallu et qu'il nous faut faire des sacrifices.

Nous espérons être compris et espérons qu'on ne restera pas sourd à notre appel.

LA DIRECTION.

## LE MANITOBA TEL QU'IL EST.

Sous ce titre, M. l'abbé C. A. Beaudry, de La Présentation, Qué., adresse deux lettres au *Pionnier*, de Serbrooke, afin de réfuter certaines erreurs dans lesquelles M. E. S. Darche, de Ham-Sud, Qué., est tombé au sujet de Manitoba en faisant rapport au même journal d'un voyage qu'il a fait sur le parcours du Pacifique, M. Darche n'est arrêté ici qu'en passant, ce n'est donc point surprenant qu'il ait erré en écrivant sur notre pays. M. Beaudry, lui, a étudié sérieusement sur les lieux, lors de l'excursion des membres du clergé, au 30 juin dernier, par conséquent, il parle avec connaissance de cause.

Nous sommes heureux de donner place dans nos colonnes à ces écrits qui nous sont communiqués par un ami de notre journal.

Nous publions aujourd'hui la première de ces correspondances.

LE MANITOBA TEL QU'IL EST.

*M. le Rédacteur.*—Un ami complaisant m'a passé hier votre estimable journal pour prendre connaissance des notes de voyage de M. E. S Darche. Je reconnais avec plaisir que votre correspondant rend justice à l'espace compris entre Montréal et Winnipeg ainsi qu'à l'aspect florissant des villes et des campagnes du Manitoba. Il admet [illegible] cette année 40 boisseaux à l'acre, et qu'il ne manque pas de cultivateurs qui, avec l'aide de deux à quatre employés seulement, ont récolté de 2,000 à 7,000 minots de blé et autant d'autres grains. Que le prix du sol, à St. Norbert et dans les environs varie entre $3 et $10 l'acre.

" Avec de si grands avantages, continue votre correspondant, Manitoba a son mauvais côté; la récolte est plus incertaine que dans la province de Quebec, le climat est reconnu comme très-rigoureux et le bois *très-rare*, et enfin, le sol vierge et rempli de sève, produit actuellement de grandes récoltes; mais en le cultivant comme on le fait; grains sur grains, il s'appauvrira et l'on ne connait pas encore le moyen de le relever."

Avec votre bienveillante permission, M. le Rédacteur, je vais relever les inexactitudes qui composent ce paragraphe. Pour aujourd'hui je me bornerai à l'incertitude des récoltes au Manitoba et la rareté du bois. Dans une autre occasion je pourrai faire voir aux plus incrédules parmi vos lecteurs, que les craintes de M. E. S. Darche relativement à l'appauvrissement du sol vierge et de la difficulté d'avoir de bonnes prairies artificielles, viennent d'idées préconçues plutôt que d'études sérieuses.

INCERTITUDE DES RÉCOLTES.—La récolte est plus incertaine que dans la province de Québec, dit votre correspondant. Je ne sais dans quels livres officiels M. Darche a fait cette trouvaille. Je livre les chiffres suivants à sa méditation.

M. J. W. Johnstone, venu d'Oxford, Ont., en 1870, et fixé sur la Boyne, Man., disait en 1885 que depuis son arrivée au Manitoba son blé lui avait rendu en moyenne 32 boisseaux par acre; mais qu'il a obtenu 48, 52 et jusqu'à 60 boisseaux. En 1879 il n'a récolté que 20 boisseaux de l'acre. L'orge lui a rendu 50 à 60 boisseaux par acre et l'avoine 70. A Headingley, il a vu un champ de 10 acres qui a rapporté 1010 minots d'avoine. (Rapp. des délégués des fermiers anglais p. 37.)

M, Nelson arrivé au Manitoba en 1877, dit que chez lui le rendement moyen a été le suivant: blé, 20 à 30 boisseaux de 66 livres; avoine, 40 à 90 boisseaux de 38 livres; orge, 40 à 50 boisseaux de 50 livres; pommes de terres, 200 boisseaux (Rapport des délégués des fermiers, p. 39.)

Si maintenant M. Darche veut consulter les statistiques agricoles fournies par le recensement de 1881, il verra que le rendement moyen du blé a été pour la province de Québec: 8.98½, Ontario: 14.01, et 20.15 pour le Manitoba. Pour cette dernière province, le rapport de 84 localités différentes en 1882 donne un rendement moyen de 32 boisseaux de blé par acre, 40 d'avoine, et 20 à 25 pour les pois.

Pour compléter, voici le tableau extrait du bulletin des moissons publié par le ministre de l'agriculture du Manitoba. Je le copie des excellents articles de M. T. A. Bernier, intitulés: " Manitoba, Champ d'Immigration." 1883, 21.80 boisseaux à l'acre; 1884, 21.84 boisseaux à l'acre; 1885, 20.80 boisseaux à l'acre; 1886, 15.33 boisseaux à l'acre à cause de la sécheresse. Ainsi, d'après des chiffres officiels l'on arrive pour les six dernières anné s avec une moyenne de près de 23 minots.

Et d'après les données de Messieurs Nelson et Johnstone, durant la période de 1870-86 ce rendement aurait été au moins égal. Assurément il faut que M. Darche ait vécu sur de bien bonnes terres pour dédaigner un rendement de 23 boisseaux de l'acre en moyenne depuis 17 ans.

L'objection de la rareté du bois au Manitoba m'a bien moins surpris. Je comprends que l'on soit exigeant quand on a vécu au milieu des magnifiques érablières et des immenses forêts des Cantons de l'Est. Au reste, c'est un de ces préjugés nourris dans la province de Québec et dont on se défait difficilement. J'avouerai à M. Darche qu'arrivé au Manitoba avec ce préjugé, je ne m'en suis débarrassé qu'après une étude sérieuse de quatre à cinq jours sur les lieux. Je veux parler ici seulement de la vallée de la Rivière Rouge et des centres Canadiens, où nos compatriotes ont un magnifique avenir devant eux. Au Lac des Chênes, il y a du bois en abondance. Les rives de l'Assiniboine, de la Seine, des rivières au Rat, au Marais, au Roseau, sont en beaucoup d'endroits, aussi bien que celle de la Rivière Rouge, riches en bois. Comme preuve, lors de l'excursion du 30 juin, j'ai vu le Rév. M. Joly acheter du chêne de 4 pieds pour $2.50 la corde; les autres bois valaient $2. A St. Jean-Baptiste, St. Pie, St. Norbert et Lorette, on paye le chêne de 4 pieds de $2.50 à $3.50 la corde. Assurément la ville de Saint-Hyacinthe ne trouverait rien à redire à cet état de choses. Actuellement l'érable de 3 pieds se vend $5.00, l'orme et le bois franc mélangé $4 00 à $4.50

M. votre correspondant a oublié les magnifiques forêts qui sont au nord et à l'est du Manitoba. Aujourd'hui les bois de construction, sont à un prix tout à fait abordable dans cette province. Les immenses dépots de charbon du Nord-Ouest, grâce à la facilité des communications, rendront avant longtemps ce combustible aussi bon marché à Winnipeg qu'à Montréal. Mais pour dernière assurance, je dirai à M. Darche, que la solution la plus facile et la plus pratique de la question du combustible, sera résolue par la grande abondance de la paille et du foin de prairie. Un Anglais, M. Stevenson, de la ferme Lowe, a inventé un poële où le charbon est remplacé par la paille fort avantageusement et qui donne entière satisfaction. Une demi botte de foin fait une *attisée* qui donne de la chaleur pendant une heure environ, grâce à un système de clefs très-ingénieux. La chaleur obtenue dans ces poëles est assez intense pour cuire le pain. M. Ambroise Sarrazin, de St. Joseph, qui possède un de ces poëles, en est tellement satisfait que pour revenir à l'ancien système du bois, il exigerait, dit-il, comme condition d'avoir le bois pour rien et débité à sa porte. M. Stevenson vient de vendre son brevet d'invention à une compagnie de Winnipeg, ce qui fait espérer que ces poëles se vendront bientôt $25 à $30 au lieu de $50 leur prix actuel. La paille dont on était auparavant embarrassé, sert aujourd'hui à alimenter les pouvoirs moteurs pou[illegible] grands moulins à farine s'en servent.

J'ai lieu de croire qu'avec ces données, M. Darche reviendra au vrai, et qu'il admettra que malgré la rigueur des hivers, dont les gens ne se plaignent pas, et souffrent moins qu'en Bas-Canada, la rareté du bois ne sera jamais un obstacle à la colonisation des terrains fertiles du Manitoba.

Avec les remerciements de votre humble serviteur.

C. A. BEAUDRY, Ptre.

La Présentation, 20 octobre 1887.

## L'HIVER.

L'hiver nous est arrivé avec son cortége de frimas et d'aquilons; pendant que le riche frileusement renfermé entre les murs capitonnés de sa somptueuse demeure, songe aux plaisirs que lui apporte le nouveau carnaval, que le père de famille, que la providence a favorisé durant la belle saison, écoute joyeusement crépiter le feu de son foyer, et goûte doucement au milieu des siens le plaisir des longues soirées, insoucieux du vent qui pleure au dehors, et s'endort mollement, attendant le retour des jours meilleurs, que d'infortunés gémissent et se désespèrent! Les heureux songent-ils quelquefois à cela? Il est dans la nature humaine, de voir tout en rose, dans le bonheur; nous sommes heureux, peut-il se faire que d'autres souffrent, que d'autres aient faim et froid!

Hélas, chaque communauté compte ses membres souffrants, chaque paroisse ses pauvres. C'est en faveur de ceux-là, que nous venons aujourd'hui jeter dans le bonheur des heureux, un mot de charité, et essayer de leur faire comprendre que ce mot bien entendu, est un assaisonnement à leur bonheur et une sauvegarde. Qui ne connait pas la charité, mérite-il d'être heureux! Avoir tout à discrétion, et savoir que son semblable est privé du nécessaire; voir ses petits joyeux, se passer tous leurs caprices, pendant que ceux de son frère grelottent et demandent du pain, réfléchit-on à cela? Nous demandons, au père de famille, s'il a jamais frémi, à la pensée que les siens pouvaient souffrir!......Qu'il donne donc un peu de son surplus au pauvre pour que Dieu lui compte en bénédictions la larme de reconnaissance que sa charité amènera à la paupière de la mère de famille.

Savoir faire des heureux c'est là la vertu chrétienne par excellence. Et lorsque la société Saint-Vincent de Paul, déjà si efficace en bonnes œuvres, viendra à l'approche des fêtes de Noël, demander une obole, pour ceux qui souffrent, tous s'empresseront de répondre à son appel. Et cette belle fête chrétienne de Jésus naissant sera, dans Saint-Boniface aussi, la fête du pauvre.

## LES ELECTIONS MUNICIPALES.

Mardi a eu lieu la votation pour les élections municipales. Jusqu'à présent voici ce que nous connaissons du résultat:

WINNIPEG.

*Maire.*—L. M. Jones.

*Conseillers.*—S. Mulvey, G. W. Baker, Alex. Macdonald, A. T. Riley, Joshua Callaway, Joseph Fletcher, Thomas Ryan, E. T. Hutchings, W. Grundy, A. Black, A. Polson et A. Macdonald.

VILLE DE SAINT-BONIFACE.

*Maire.*

Roger Marion, M.P.P.

*Conseillers.*

No. 1—Joseph Lecomte et Louis Levrault.

No. 2.—Joseph Joyal et Jean Bédard.

No. 3.—Télesphore Pelletier et Eugène Dubuc.

No. 4.—Gédéon Bourdeau et Antoine Gauvin.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT.

*Préfet.*

Joseph Riel.

*Conseillers.*

No. 1.—J. B. Plouffe.
No. 2.—Antoine Vermette.
No. 3—David Versailles.
No. 4.—John Henry, sr.
No. 5.—Duncan MacDougall.
No. 6.—Joseph Joyal.

MUNICIPALITÉ DE TACHÉ.

*Préfet.*

Agénor Dubuc.

*Conseillers.*

No. 1.—Colin MacDougall et Wilbrod Prince.

No. 2.—Joseph Richard et Séraphin Mirault.

No. 3. —Edouard Landry.

No. 4.—Joseph Landry.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE.

*Préfet.*

Max. Nolin.

*Conseillers.*

T. Ramsay, Ls Lapointe, M. Nault, Joseph Bleau et et M. Chalmers.

MUNICIPALITÉ D'ASSINIBOIA.

*Préfet.*

Wm. Tait.

*Conseillers.*

D. Cameron, T. Hogue, J. Good, W. Gerrie et N. Bonneau.

MUNICIPALITÉ DE BELCOURT.

*Préfet,*

D. Ross.

*Conseillers.*

Lane, Lucier, Bellhumeur, Lecuyer, Gurn et Kennedy.

Pour la municipalité de Cartier, l'on nous apprend que M. J. Hamelin a été élu préfet, et pour la même charge M. LaBarre a été élu dans la municipalité de DeSalaberry.

## Nouvelles Politiques.

—Dans la contestation de l'élection fédérale de Rimouski, la plaidoierie vient de se terminer, et la requête contre le Dr Fiset le député actuel, a été renvoyée par le juge Pelletier pour expiration de délai.

—La *La Gazette du Canada* de samedi contient les nominations suivantes: Richard Jones, percepteur du Revenu de l'Intérieur, au poste de Victoria, C.B.; le juge Lyon, assistant juge de Prescott et Russell à partir du 1er février prochain; George Anderson, de Grenfell, shérif du district judiciaire d'Assiniboia Est; James Austell Macrae, de Régina, inspecteur des écoles sauvages au Manitoba, Keewatin et Territoires du Nord-Ouest; Louis Dikson, maître du hâvre à Louisbourg, N.E.

—Le gouvernement fédéral a décidé d'exempter les clercs à l'avenir du service des malles à bord des vapeurs océaniques et désormais, les malles seront débarquées des vaisseaux pour être distribuées ensuite par les employés de la police postale. Ce sera une économie de seize à dix sept mille piastres.

—L'élection de Sir John A. Macdonald dans la ville de Kingston avait été contestée. Les journaux libéraux, petits et grands, avaient annoncé qu'elle serait annulée, vu les nombreux cas de corruption à la charge des amis du Premier-Ministre. Des témoins furent amenés en cour; et il a été prouvé clairement que deux d'entre eux avaient accepté de l'argent pour venir donner leurs témoignages de façon à faire invalider l'élection. Et s'ils réussissaient dans leur criminelle besogne, ces deux individus devaient recevoir un montant additionnel.

Après avoir entendu toute la preuve, la Cour a renvoyé la pétition des adversaires de Sir John, et tous les frais sont à la charge de ces derniers.

Sir John restera l'élu de Kingston, et il remettra son mandat comme député de Carleton.

—On dit que M. Kamper, dont il a été question déjà, passera tout le temps de la session à Ottawa, afin de proposer son plan d'achat de l'Intercolonial et son projet d'établir des fonderies dans la Nouvelle-Ecosse.

—La jeunesse conservatrices de Montréal vient de fonder un club conservateur qui sera pour ainsi dire le complement de la grande association formée par les chefs du parti.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant: J. B. S. Biron, avocat, président; R. Delfausse vice-président; Siméon Beaudin, trésorier; J. T. Cardinal secrétaire. Le comité de régie est composé de MM. J. L. Archambault, J. F. Bisaillon, Phillippe Pelletier, H. Frigon, G. Coffin, Louis Pelletier et O Boisvert.

—L'hon. M. Mercier est parti pour New-York et pour les Etats du Sud jusqu'à la Nouvelle-Orléans.

—La prochaine session parlementaire à Ottawa, sera probablement courte. Jusqu'à présent il y a seulement 28 demandes de bills privés. Dans les mêmes délais, l'an dernier, il y en avait 94. Des cinq bills de divorce, qui sont demandés, trois seront probablement mis de côté.

—Il paraît entendu que le gouvernement fédéral ne prendra aucune part à l'exposition universelle qui aura lieu à Paris en 1889. Le gouvernement impérial et plusieurs puissances européennes refusent d'y prendre part parcequ'elle a lieu pour commémorer et exalter la révolution et ses principes.

—Sir Charles Tupper est à Winnipeg, en visite chez son fils. Sir Charles arrive de Washington où la commission de pêcheries s'est assemblée. Les séances sont remises au 4 janvier, et l'hon. ministre ne veut point parler de ce qui a été fait jusqu'aujourd'hui.

## LA CIE DE LA BAIE D'HUDSON.

Une assemblée générale des actionnaires de la compagnie de la Baie d'Hudson a eu lieu à Londres le 6 de ce mois, sous la présidence de M. Colville qui a déclaré que les affaires sont dans un état plein d'espérances. Tous les vaisseaux sont arrivés sains et saufs avec des cargaisons plus considérables que d'habitude, les fourrures ont été achetees bon marché et seront sans aucun doute vendues à des profits considérables. L'abondance de la récolte à Manitoba, le parachèvement du Pacifique ont stimulé l'activité. Le gouvernement de la Puissance a traité la compagnie avec justice pour les pertes qu'elle a subies dans la rébellion de 1885. La vente des terres dans le Nord-Ouest n'a pas été considérable, mais dans Manitoba les terrains sont vendus à des prix rémunérateurs.

Le gouverneur a déclaré que la compagnie élargirait le cercle de ses opérations de pêche aussitôt qu'il serait à propos de le faire. Il ne croit pas que les animaux à fourrures diminuent en nombre.

Sir Charles Russell, Sir D. A. Smith et Sandford Fleming ont été réélus directeurs.

## Nouvelles Religieuses.

—Le révérend Glaver qui a été canonisé par le pape vendredi, au consistoire, est un missionnaire espagnol distingué. Il naquit en 1572 et mourut à Carthagène, Amérique du Sud en 1654. Il fut missionnaire durant plusieurs années parmi les esclaves et on l'appelait: " l'apôtre des nègres."

—Le cardinal Taschereau a ordonné qu'un *Te Deum* soit chanté dans toutes les églises catholiques de l'archidiocèse de Québec en l'honneur du jubilé du pape, le premier de janvier prochain.

—On annonce la mort de M. l'abbé Gustave Bouges qui passa trois années, de 1880 à 1883, au séminaire de Chicoutimi, où il remplit la charge de directeur du Grand Séminaire. M. Bouges est mort le 30 octobre dernier, à l'âge de 59 ans, dans une maison religieuse à Chaumont en Vexin, Oise. Il a laissé un excellent souvenir au séminaire et dans la ville de Chicoutimi.

—Le cardinal Taschereau a publié une circulaire donnant instruction au clergé de l'archidiocèse de Québec de défendre toutes soirées publiques et privées pour quelque but que ce soit le dimanche ou les jours de fête d'obligation.

—Les ordres religieux ont recommencé graduellement à s'etablir en Prusse. A Breslau, les Ursulines ont reçu la permission d'ouvrir un pensionnat pour les filles. A Fulda, les Franciscains, ont été autorisés à occuper un établissement. A Dusseldorf les Claristes ont été autorisés à retourner à leur couvent. Les Ursulines ont reçu la permission de retourner à Fritzlau, d'où elles s'étaient enfuies en France, en 1877, et les Sœurs Bénédictines de Fulda ont vendu leur propriété française et s'en sont revenues occuper leur ancien couvent et leur église. Cette restauration des ordres religieux en Prusse est due à l'habile diplomatie de Sa Sainteté Léon XIII.

—Un projet de monument à élever à Christophe Colomb, dans la capitale de la république Argentine, a été communiqué à Sa Sainteté Léon XIII par la Commission de Buenos-Ayres, chargée de l'exécution. A cette communication, le Souverain-Pontife a répondu par un bref dont voici le principal passage:

" Il est juste et convenable de rendre honneur aux grands hommes qui ont bien mérité de la religion et de la société. Or, la grandeur de l'entreprise accomplie par Colomb, l'abondance des biens qui ont résulté de son génie et de sa constance au profit des deux hémisphères sont tels, qu'il y a peu d'autres hommes qu'on puisse lui comparer. Quant à Nous, sa mémoire Nous est surtout précieuse, à cause des voyages chanceux qu'il a entrepris, des épreuves qu'il a endurées, des périls qu'il a affrontés POUR OUVRIR ET MONTRER LA VOIE DE PLAGES INCONNUES AUX PRÉDICATEURS DE L'ÉVANGILE DU VRAI DIEU, POUR Y GAGNER A JÉSUS-CHRIST D'INNOMBRABLES MULTITUDES D'HOMMES PLONGÉS DANS LES TÉNÈBRES.

—M. l'abbé Martineau, S. J., est mort presque subitement hier à Montréal, d'une inflammation de poumons. Il était âgé de 56 ans.

## DETECTIVES VOLEURS.

Une grande sensation a été créée samedi à Montréal, par l'arrestation de deux détectives et d'un constable sur l'accusation d'avoir volé environ $1,200 dans les bureaux du Grand-Tronc, il y a deux mois.

Les accusés sont Joseph Bureau, constable du Grand-Tronc: John Fahey, le détective le plus en vue de Montréal depuis quelques années, et Louis Naegelé, employé, depuis longtemps dans le corps de police de cette ville et qui a donné sa démission le semaine dernière.

Les trois accusés ont aussi nombre d'autres vols à leur dossier. Le crime de ces hommes, chargés de protéger les citoyens, formant une association pour les voler systématiquement, par tous les moyens, mêmes les plus criminels, les plus révoltants, ce crime est énorme, et les accusés, trouvés coupables par les jurés, seront sans doute condamnés à une détention qui équivaudra peut-être à l'emprisonnement perpétuel.

On frémit en pensant au nombre d'innocents qui langissent peut-être dans nos prisons après avoir été trouvés coupables sur le témoignage de ces officiers de police peut-être coupables de vols pour lesquels ces innocents furent condamnés.

Les prisonniers sont en prison en attendant que leurs procès s'instruise.

## PERSONNEL.

Madame Napoléon Bétournay est allée à Chicago, en promenade dans sa famille.

M. George Fortin, avocat, de Winnipeg, est parti pour la province de Québec, en promenade.

M. J. A. Richard, de Winnipeg, est parti hier soir pour un voyage de quelques jours, à Montréal et Québec.

M. L. A. Belleau est parti avec sa famille pour aller demeurer à Ottawa.

M. l'abbé Messier, de l'archevêché, souffre d'une très-forte bronchite et est obligé de garder sa chambre.

Mgr Taché est très-souffrant. Lundi et mardi, il a été obligé de garder le lit et il est encore incapable de dire sa messe.

MM. E. Dupont, W. Boyle et E. Lemieux, d'Ottawa, sont passés à Saint-Boniface mardi en route pour Régina où ils s'en vont pour entrer dans la Police à Cheval du Nord-Ouest.

M. M. Lamontagne et Madame Lamontagne, de cette ville, sont partis hier matin pour un voyage a Chicago, Montréal et Québec.

## Choses et Autres.

—Il n'y aura pas de carnaval cet hiver, à Montréal, parcequ'il est maintenant trop tard pour en commencer l'organisation.

—Dans les huit mois terminés le 30 novembre, il y a eu, au cimetière Mont Royal, Montréal, 850 inhumations, une augmentition de 150 sur la même période l'année précédente. Les recettes de l'année se sont élevées à $15,192.10 et les déboursés à $14,448.90, laissant un surplus de 743.20. On a dépensé $1,439 pour différentes améliorations. Depuis l'ouverture du cimetière, 1852, jusqu'à aujourd'hui, 26,942 personnes y ont été inhumées.

—Décision a été donnée vendredi à la cour d'amirauté, à Québec, par l'hon juge Irvine dans la cause de James Ross, propriétaire du "Wylo" *vs* le vaisseau français " SS Henri IV." Le jugement fut contre le vapeur; mais la cour ne tint point les propriétaires responsables de la cargaison du " Wylo" dans la collision. Il a été accordé $1,500 pour les dommages qui ont résulté de la collision.

—Une dépêche annonce que des négociations se poursuivent entre le gouvernement impérial et celui de la Colombie Britannique pour l'établissement sur l'île de Vancouver de 1.250 pêcheurs des côtes ouest de l'Ecosse (crofters). Le gouvernement britannique ferait un prêt de 3½ par cent, qui serait remboursé par la Colombie.

Les autorités impériales ont déjà refusé de faire un prêt pour aider à l'émigration des " crofters," mais leur détresse est en ce moment très grande.

M. Alexandre Begg, de Calgary, représente la Colombie dant ces négociations.

—La chambre de commerce de Londres offre un prix de cinquante louis sterling pour le meilleur échantillon de tabac produit soit en Angleterre, soit dans les colonies anglaises. On fait actuellement de grands efforts en Angleterre pour encourager la culture de cette plante. L'occasion est donc favorable pour les planteurs canadiens de prendre les devants sur les marchés anglais. Les échantillons devront être adressés avant le 1er décembre 1888, à " La Chambre de Commerce, Section du commerce des tabacs; Londres, Angleterre." Pour informations particulières, on s'adressera à M. Keurick, B. Murray, Secrétaire de la chambre de commerce, Botolph House, Eastcheap, Londres, E. C., Angleterre.

—Un document officiel qui vient d'être promulgué par le gouvernement de Québec montre que depuis la fondation de l'école de navigation en 1877, 176 personnes ont suivi les cours de cette institution, et que celle-ci a formé 31 maîtres pilotes, 50 contre-maîtres pilotes, deux assistants contre-maîtres, deux pilotes, trois maîtres de cabotage et quatre contre-maîtres de cabotage, ou un total de 142 diplômes.

—Nous accusons réception du numéro prospectus d'un nouveau journal " La lyre d'or," revue mensuelle illustrée. Cette nouvelle revue est publiée à Ottawa par M. Stanislas Drapeau et est rédigée par un comité d'écrivains catholiques.

Nous souhaitons succès et longue vie au nouveau confrère.

—Le tableau suivant indique la quantité de grains et provisions exportés du port de Montréal, par la route du Saint-Laurent, depuis l'ouverture de la navigation, 3 mai, jusqu'au 28 novembre, date de sa fermeture, avec aussi un état comparatif de l'année dernière:

| | | |
|---|---|---|
| Blé, minots | 7,733,848 | 5,964,238 |
| Maïs, minots | 1,181.483 | 3,966,707 |
| Pois, minots | 1,932,304 | 2,256,717 |
| Avoine, minots | 407,383 | 1,945,125 |
| Seigle, minots | 109,123 | 19,226 |
| Farine, barils | 177,446 | 531,493 |
| Farine d'avoine, brls | 27,785 | 56,220 |

—On annonce de Terrebonne que l'école commerciale de cette ville a été détruite par le feu mardi dernier. Le feu s'est déclaré dans un des étages supérieurs et en peu de temps il enveloppait tout l'édifice. On se rappelle que le collège de Terrebonne a été incendié une première fois il y a une quinzaine d'années. L'ancien collège était plus considérable que le nouveau, qui vient d'être détruit, mais ce dernier était encore assez vaste pour recevoir 200 élèves.



## COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

| | $ cts. | $ cts. |
|---|---|---|
| Bœuf, rôti, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Bifteck, " | 0 10 | à 0 13 |
| Bœuf salé, " | 0 10 | à 0 12 |
| Bœuf, bouilli, " | 0 08 | à 0 10 |
| Bœuf, par quartier. | 5 00 | à 7 00 |
| Bœuf, vivant, par 100 lbs | 2 50 | à 3 00 |
| Veau, rôti, par lb | 0 10 | à 0 15 |
| Veau, côtelettes, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Porc frais, " | 0 10 | à 0 12 |
| Porc, par 100 lbs | 7 00 | à 8 00 |
| Mouton, rôti, par lbs | 0 15 | à 0 20 |
| Gigot de mouton, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Côtelettes de mouton, par lb | 0 18 | à 0 20 |
| Agneau du printemps, p. qr. | 1 00 | à 2 00 |
| Jambon, par lb | 0 13 | à 0 15 |
| Lard " | 0 10 | à 0 12 |
| Saindoux " | 0 10 | à 0 13 |
| Saucisse " | 0 10 | à 0 12 |
| Saucisson de Bologne, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Foie, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| Rognon, par lb | 0 15 | à 0 10 |
| Tête en fromage, par lb | 0 10 | à 0 10 |
| Cœur " | 0 10 | à 0 10 |
| Langue " | 0 15 | à 0 10 |
| Poulets vivants (par coup) lb. | 0 00 | à 0 00 |
| Poules " " | 0 00 | à 1 00 |
| Œufs, par douz | 0 20 | à 0 25 |
| Beurre, par lb | 0 20 | à 0 25 |

BOIS ET CHARBON.

| | | |
|---|---|---|
| Tremble | 3 50 à | 4 00 |
| Frêne, chêne et épinette rouge | 5 00 à | 5 50 |
| Perches de tremble | 3 50 à | 3 75 |
| Charbon dur | 10 00 à | 10 50 |
| Charbon mou | 6 50 à | 8 00 |

FOIN.

| | | |
|---|---|---|
| Foin de prairie | 7 00 à | 9 00 |
| Foin pressé, par tonne | 6 50 à | 7 50 |

LÉGUMES.

| | | |
|---|---|---|
| Patates, par minot | 0 45 | à 0 50 |
| Tomates, par lb | 0 00 | à 0 00 |
| Choux, par 100. | 5 00 | à 5 00 |
| Oignons, par minot | 1 50 | à 2 00 |

PEAUX.

| | | |
|---|---|---|
| Peaux vertes | 5 00 à | 7 00 |
| Peaux sèches | 7 00 à | 9 00 |

POISSON.

| | | |
|---|---|---|
| Poisson blanc, par lb | 0 08 | à 0 10 |
| Brochet " | 0 03 | à 0 05 |
| Morue " | 0 00 | à 0 15 |

GRAINS.

| | | |
|---|---|---|
| Blé dur No. 1, par minot | 0 60 | à 0 65 |
| Avoine, par minot | 0 25 | à 0 30 |
| Orge " | 0 35 | à 0 40 |

FARINE.

| | |
|---|---|
| Farine par 100 lbs XXX | 1 50 |
| " " XXXX | 1 85 |
| " " Strong Baker | 2 35 |
| " " Roller Process | 2 75 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| Poulet " | 0 15 | à 0 15 |
| Dindon " | 0 20 | à 0 25 |

BOIS DE CONSTRUCTION.

| | |
|---|---|
| 1ère planches communes, blanchies. | 20 00 |
| 2ème " " | 18 00 |
| 1ère " brutes | 15 00 |
| 2ème " " | 12 00 |
| Doublage brut | 18 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous | 22 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous | 20 00 |
| Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Clôture | 20 00 |
| Tringles 2 et 3 pouces | 25 00 |
| Planches, de toute largeur, qualité A. | 45 00 |
| " " " B. | 40 00 |
| " " " C. | 35 00 |
| " " " D. | 30 00 |
| 1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces | 50 00 |
| 2ème " " " | 40 00 |
| Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds | 35 00 |
| Pin 2ème " " | 33 00 |
| Pin 3ème " " | 32 00 |

MARCHE DU CULTIVATEUR.

| | | |
|---|---|---|
| Beurre, frais, la lb | 0 20 | à 0 25 |
| Beurre, salé, la lb | 0 15 | à 0 18 |
| Œufs frais, la doz | 0 25 | à 0 30 |
| Œufs en boîtes, la doz | 0 00 | à 0 20 |
| Patates, le minot | 0 30 | à 0 35 |
| Navets, le minot | 0 00 | à 0 50 |
| Carrottes, le minot | 0 50 | à 0 60 |
| Panais, le minot | 0 75 | à 1 00 |
| Betterave, le minot | 0 50 | à 0 75 |
| Oignons, le minot | 1 50 | à 1 80 |
| Choux, par 100 | 3 00 | à 5 00 |
| Oie, par lb | 0 00 | à 0 12 |
| Canards, par lb | 0 00 | à 0 11 |
| Dindes, par lb | 0 00 | à 0 15 |
| Poulets, par lb | 0 08 | à 0 10 |
| Bois, épinette, la corde | 5 00 | à 5 50 |
| " tremble. | 3 50 | à 4 00 |
| " perches de tremble | 3 50 | à 4 00 |
| Foin, la tonne | 7 00 | à 9 00 |
| Paille, la tonne | 2 00 | à 3 00 |
| Bœuf, par lb, par quartier | 0 03½ | à 0 04 |
| Bœuf vif, par lb | 0 00 | à 0 0[illegible] |
| Porc, abattu, par lb | 0 00 | à 0 07 |
| Cochons, vif, par lb | 0 00 | à 0 05 |
| Mouton, vif, par lb | 0 00 | à 0 10 |
| Veau, abattu, par lb | 0 06 | à 0 07 |
| Veau, vif, par lb | 0 00 | à 0 05 |
| Blé, le minot | 0 53 | à 0 59 |
| Avoine, le minot | 0 23 | à 0 25 |
| Orge, le minot | 0 33 | à 0 34 |

## NAISSANCES.

—A Sainte-Anne, le 5 courant, Madame Alex. Lavack, un fils.

—A Sainte-Anne, le 9 courant, Madame Avila Desautels, un fils.

—Le 3 courant, au No. 362 de la rue Amherst, Montréal, Madame D. N. Germain, un fils.

—A Lorette, le 11 novembre dernier, Madame Joseph Johnson, une fille.

—A Lorette, le 17 novembre dernier, Madame George Leclanc, une fille.

—A Lorette, le 25 novembre dernier, Madame Désorcy, un fils.

—A Lorette, le 8 courant, Madame J. Bte. Mondor, un fils.

—A Marquette, le 13 courant. Madame E. L. Fairbanks, un fils.

—En cette ville, le 12 courant, Madame George Carpentier, une fille.

—A St. Vital, le 12 courant, Madame Pierre Hénault, un fils.

## DECES.

—A Lorette, le 10 novembre dernier, à l'âge de cinq ans et quatre mois, Jos. David Napoléon, enfant de M. Jean St. Pierre.

—En cette ville, le 13 courant, à l'âge de 14 mois, Albertine-Anne, enfant de M. Ephrem Larose.

### Nouvelles des Etats-Unis.

—Sous le titre de *Honte et dégradation*, nous lisons dans *La Presse* de Montréal :

Il vient de se découvrir un fait à San Francisco, qui couvre de honte la civilisation du 19ème siècle, telle qu'on l'entend dans cette capitale de l'extrême Ouest américain. Au cours de l'enquête sur la question chinoise, il a été prouvé, hors de tout conteste, qu'un syndicat existe à Hong-Kong, avec une succursale à San Francisco, qui exerce publiquement le commerce des esclaves chinoises.

Les témoignages ont établi devant la cour d'enquête que nombre de Chinoises sont admises aux Etats-Unis sous des certificats forgés ; que le syndicat en question achète et enlève des jeunes filles ou femmes pour lesquelles il paie un prix variant de $300 à $400, suivant l'âge et la beauté, et qu'il les revend à San Francisco, $1,300 à $1-800 chacune.

Est-il possible de pousser plus loin le cynisme des affaires et n'avons nous pas la preuve, la plus évidente, qu'il n'existe qu'une seule loi devant laquelle tout fléchit, dans certaines classes américaines, la loi du Tout-Puissant dollar. C'était bien la peine vraiment, de soulever une guerre fratricide comme celle de sécession pour abolir l'esclavages des Noirs, quand un système de commerce de chair humaine, cent fois plus dégradant, existe au grand jour, dans l'une des villes les plus avancées de l'Union américaine.

—Le président Cleveland a formé son nouveau cabinet et fait les nominations suivantes, qu'il a envoyé au Sénat, savoir :

Lucius Q. A. Lamar du Mississippi, a été nommé juge associé de la Cour Suprême des Etats-Unis.

Wm. F. Villas, du Wisconsin, secrétaire de l'intérieur.

Don M. Dickinson, du Michigan, maître-général des postes.

Gén. Chs. S. Fairchild, de New-York, secrétaire du Trésor.

George L. Rivers, de New-York, assistant secrétaire d'Etat.

Isaac H. Ménard, de New-York, assistant secrétaire du Trésor.

Sigourney Butler, du Massachusetts, deuxième contrôleur du Trésor.

James W. Hyatt, du Connecticut, trésorier des Etats-Unis.

—Le rapport annuel du secrétaire de la guerre soumis au congrès, montre que les dépenses faites par ce département durant la dernière année fiscale s'élèvent au montant de $41,386,165.

Les estimations financières pour la prochaine année fiscale comprendront : $55,338,700. L'augmentation est due à un autre montant de $22,-359 151 inclus dans le total pour des travaux publics consistant en améliorations aux ports et rivières. Les dépenses pour cet item durant l'année courante ont été de $1,308,405.

—Les Canadiens des Etats-Unis doivent tenir en 1888 à Nashua une convention pour réunir le plus de délégués possible. Le comité d'organisation travaille avec ardeur à rallier tous les groupes canadiens-français actuellement disséminés sur le territoire américain.

### Nouvelles d'Europe.

—Jusqu'à présent, les fonctionnaires civils des colonies de la France étaient assimilés aux militaires, et, par ce fait, ne pouvaient se marier qu'après en avoir obtenu l'autorisation.

Le conseil d'Etat est saisi d'une demande de modification au règlement des colonies, supprimant, pour les fonctionnaires civils, la nécessité de se pourvoir d'une autorisation pour contracter mariage.

—La *Pall Mall Gazette*, de Londres, constate que par suite de la facilité des communications internationales, la lèpre se répand de nouveau dans le monde avec une rapidité inquiétante.

Il y a, en ce moment des lépreux dans les hôpitaux de Londres, de Dublin et de Glasgow, et des léproseries existent, comme on sait, en Californie, au Nouveau-Brunswick, dans la colonie du Cap et des iles de Sandwich.

—La *Correspondance Politique* de Vienne parlant de la visite du duc de Norfolk à Rome, dans le but de présenter les félicitations personnelles de Sa Majesté la reine Victoria et du Marquis de Salisbury à Sa Sainteté Léon XIII à l'occasion de son jubilé, dit que le Vatican apprécie cette visite comme un résultat heureux de la récente nonciature de Mgr Scillia en Angleterre. Le pape sympathise avec l'Angleterre comme avec l'Irlande. Il souhaiterait d'agir comme pacificateur ou comme médiateur entre ces deux pays.

—Un correspondant familier de l'Elysée télégraphie au *Journal de Genève* :

" Je tiens de bonne source que les amis de M. Grévy lui conseillent vivement de faire procéder au divorce de sa fille. M. Grévy tendrement attaché à ses petits-enfants, ne repousserait pas cette ouverture, mais il exigerait que les enfants restent avec lui.

" Le fait parait acquis que M. Grévy abandonnerait, dans ces conditions, M. Wilson qu'il n'a jamais beaucoup aimé, quoi qu'on en ait dit."

- Le czar a accepté l'offre du baron Hirsch de donner une somme de £2,000,000 pour fonder en Russie des écoles primaires où ne seront admis que les enfants israélites. Avec l'intérêt de cette énorme donation, il sera possible d'ouvrir mille écoles capables de recevoir 50,000 enfants.

—Tous les rédacteurs de journaux de Saint-Petersbourg ont été mandés par le censeur de la presse, qui les a invités à adopter un ton plus modéré à l'égard de l'Allemagne.

—La peine annoncée contre les dix-huit jeunes officiers russes qui étaient accusés d'avoir participé à un complot révolutionnaire, a été commuée par le czar en celle de la dégradation et de l'exil en Sibérie.

—Mme Limouzin, à qui l'affaire Caffarel a tant donné de notoriété en France, a l'intention d'écrire un livre qui aura pour titre *Les Châtiments* et qui contiendra l'histoire de sa vie.

—D'après des correspondances privées de Varsovie, la concentration des troupes russes sur la frontière autrichienne ne doit être attribuée qu'à des informations qu'aurait reçues la Russie et d'après lesquelles l'Allemagne et l'Autriche auraient convenu d'agir de concert dans le cas où l'une d'elles seraient en guerre avec la Russie. Elles auraient décidé, parait-il, d'envahir immédiatement après la déclaration de guerre la Pologne russe et de s'emparer de Varsovie en profitant de leurs plus grandes facilités de mobilisation. C'est après avoir eu connaissance de ce prétendu projet que la Russie, pour compenser son infériorité en ce qui concerne la mobilisation, à décidé d'augmenter ses forces à la frontière. Ce mouvement de troupes n'a aucun caractère d'agression. Ce n'est simplement qu'une précaution défensive.

—Un individu a tiré trois coups de revolver sur M. Jules Ferry, à la Chambre des Députés, samedi dernier. L'on rapporte que M Ferry est grièvement blessé.

—On rapporte la mort du peintre français Rousseau à l'âge de 79 ans.

### Chronique Locale.

—On dit qu'il y aura une messe de minuit.

—Le chœur de la cathédrale, doit s'exercer demain soir.

—La collecte qui a été faite à la cathédrale pour les écoles du Nord-Ouest, a rapporté $32,00.

—La société existant entre MM. Verge & d'Auteuil, nos populaires marchands, va être dissoute. Voyez l'annonce.

—Le recencement annuel pour l'arrondissement scolaire catholique de Winnipeg vient d'être fait. Le nombre total de garçons en âge de fréquenter l'ecole est de 388 et celui des filles de 513.

—L'individu qui s'est échappé de la station de police la semaine dernière et qui a cru ensuite devoir aller faire des libations dans la sacristie de la cathédrale a été repris par notre chef de police. Pour ivresse et vol de casque et pardessus, il a comparu devant son honneur le maire Lévêque qui l'a condamné à aller passer trois mois dans la prison provinciale à Winnipeg.

Le nom de ce vaurien est, parait il, James Devlin de Aylmer, Qué.

—Les feux se succèdent rapidement à Winnipeg ces jours-ci.

Jeudi soir le moulin McMillan sur la rue Lombard était entièrement consumé. Pertes, environ $40,000 ; assurance $19,000.

Hier après-midi le feu se déclarait dans le bloc Stobart, avenue du Portage, mais était éteint après avoir causé pour une couple de cent piastres de dommages.

Enfin, vers les huit heures, hier soir, les usines à gaz prenaient feu après une explosion qui se produisit dans la maison aux huiles. Les dommages sont considérables, ils s'élèvent à plus de $100,000. Heureusement que le gazomètre n'a pas fait explosion. Un homme manque et l'on croit qu'il a péri dans les flammes.

### Chronique de la Province.

*Sainte-Anne-des-Chênes.*

12 Décembre.—Il y aura votation dans tous les quartiers, à l'exception d'un seul qui a élu par acclamation M. Ramsay. Tous les candidats qui ont été mis en nomination sont des hommes très acceptables, aussi la plupart des contribuables sont assez indifférents sur le résultat. Ce à quoi, ils tiennent fortement, c'est que M. Paré, qui a été secrétaire-trésorier du conseil municipal depuis l'existence de notre municipalité, soit continué dans sa charge, car la présence de ce Monsieur au conseil, est une garantie que nos fonds seront bien gérés, et que nos affaires municipales placées dans des mains aussi habiles et consciencieuses seront sagement administrées.

—Quelques Canadiens-français des Etats-Unis ont l'intention d'acheter des terrains à Sainte-Anne, dans le but de s'y établir. Et, en cela, ils font acte de sagesse, car notre paroisse offre de solides avantages au colon.

—Le conseil municipal n'a pas voulu louer la machine à creuser des puits au Mennonite qui l'avait demandée, c'est M. Joseph St. Onge qui en a la direction et qui doit commencer demain à creuser des puits à Clearsprings. Le conseil municipal se propose de faire creuser un puits devant l'église et un tel travail rencontre les vœux unanimes des contribuables.

—M. François Benoit vient d'apprendre la triste nouvelle, que son frère s'est noyé le 21 novembre dernier dans le lac Nipissing. Ce Monsieur qui est un citoyen très estimé a la sympathie de toute la paroisse.

—Nous aurons la messe de minuit, et le chœur de notre paroisse se prépare sous la direction du Dr Demers à nous édifier et nous réjouir par de beaux morceaux de musique.

## AGRICULTURE.

A PROPOS D'AGRICULTURE.

L'agriculture chez nos voisins des Etats-Unis doit être dans une ère de progrès, si l'on en juge par le nombre des réunions agricoles qui ont eu lieu à Chicago durant ce mois. 20 associations dont chacune avait pour but une spécialité, y ont tenu leurs assemblées régulières. Dans ces réunions on y a traité des sujets les plus pratiques et les plus importants; les uns avaient pour but l'élevage des bestiaux en général, les autres les produits de la ferme. Toutes ces associations sont florisantes, une d'elles entr'autres a actuellement $17,500 en caisse. Chose qu'on ne voit pas dans notre province, aucune n'est subventionnée par le gouvernement.

***

Voulez-vous savoir l'étendue de terrain planté de vignes en France? Voici ce que dit à ce propos un journal de Londres:

"La France, malgré les pertes énormes causées par la phyloxéra durant ces dernières années, occupe encore le premier rang dans le monde entier pour l'étendue de ses vignobles. Cette étendue comprend une superficie de 5,000,000 d'acres plantés en vignes qui donnent des vins les plus renommés. Parmi les crus célèbres, il faut citer ceux du Château-Lafitte, Mouton Rothschild, Latour et Château-Margaux." Chose remarquable, les vignes qui produisent ces vins délicieux croissent dans des terrains excessivement rocailleux. Ces terrains n'auraient presqu'aucune valeur s'ils étaient situés au Canada par exemple, tandis que sur les bords de la Gironde et de la Garonne ils se vendent à des prix qui varient de $500 à $2,000 l'acre.

***

Il parait que pour faire du bon beurre il faut avoir la main froide. Une personne qui aurait les mains froides comme le marbre serait celle qui réussirait le mieux pour faire du bon beurre. Avis aux personnes qui ont les mains chaudes de tenir près d'elles, lorsqu'elles font leur beurre, un sceau rempli d'eau à la glace dans lequel il faudra plonger les mains de temps à autre.

***

Nourrissez vos bestiaux à des heures fixes, variez leur nourriture autant que possible; il y a de très grands avantages à leur donner la paille et le foin hachés; d'après plusieurs autorités en agriculture, il y a une économie de 12 à 15 pour cent à donner le foin de cette manière aux chevaux et de 25 à 30 pour cent pour les bêtes à cornes et les moutons. Les navets, les betteraves hachés donnés une fois par jour aux bêtes à cornes, contribuent beaucoup à les entretenir en bon état. Les patates sont meilleurs que les navets pourvu qu'elles soient données cuites; car les patates crues sont d'une digestion difficile pour les bêtes à cornes et les chevaux.

***

Je termine par quelques suggestion en rapport avec la saison qui commence:

C'est le temps de voir à ce que tout soit en ordre et prêt pour l'hiver. Voir si l'étable et l'écurie seront assez chaude pour les grands froids de l'hiver. C'est le temps de battre les grains et de les mettre à l'abri de la vermine; de remiser les voitures d'été et les instruments aratoires; d'engraisser les volailles pour le marché. Pour réussir à engraisser ces dernières, il faut les enfermer dans un appartement clos et bien aéré, il sera bon de leur donner du blé-d'inde, varier leur nourriture trois ou quatre fois par jour, les tenir dans un état de propreté continuel, voir à ce que leur eau soit toujours claire. Avec ce système les volailles engraisseront rapidement et se vendront le double de ce qu'elles auraient été vendues si on les eut laissées libres et nourries avec la même quantité de grain.

C'est le temps de faire un abri pour le fumier. Dans tous les cas le bon cultivateur aura soin d'enlever après chaque bordée de neige la couche de neige qu'il y aura sur le tas de fumier; cette dernière retarderait trop ou même empêcherait la fermentation.

Il faut aussi porter un soin particulier aux jeunes animaux; ils ont besoin d'une nourriture abondante et fortifiante aux approches des froids auxquels ils sont très sensibles; il ne faut pas comme cela se pratique encore les soigner à la porte de la grange ou *au bout de la fourche*.

Enfin un vrai cultivateur doit bien se pénétrer de cette idée; qu'il ne doit pas y avoir de temps perdu pour lui en aucune saison, que le soin et le travail qu'il donne à son exploitation agricole représente pour lui un capital qui peut lui rapporter cent pour cent.—(*La Presse.*)

AGRICULTEUR.

### COMMENT ON S'INSTRUIT EN AGRICULTURE AU DANEMARK.

On sait qu'au Danemark l'agriculture est très avancée. Voici comment on s'instruit. Les jeunes gens qui se destinent à l'agriculture sont placés chez les fermiers du royaume pendant deux ou trois ans sous la direction de la société d'agriculture royale. Ils restent une année chez ces fermiers comme apprentis, en recevant un mince salaire, à part la pension et le logement. Au bout de l'année, l'apprenti est transféré dans une ferme d'une autre partie du royaume, et il passe sa troisième année encore dans une différente ferme, dans un district où se pratique un autre genre d'agriculture.

La société d'agriculture royale donne, dès le début, à chaque apprenti un certain nombre de livres agricoles, qui deviennent sa propriété à l'expiration des trois ans. Les apprentis font rapport à la société à des intervalles fixes, et de ces rapports et des déclarations des fermiers où ils ont travaillé, la société juge de leurs progrès et accorde les diplômes en conséquence. Les jeunes gens reçoivent ainsi une connaissance approfondie de toutes les différentes branches de l'agriculture, mais ils la gagnent bien, car ils sont occupés à de durs travaux de quatre heures du matin à sept heures du soir.—*La Presse.*

### ALIMENTATION DU BÉTAIL PENDANT L'HIVER.

Si l'on veut que les animaux profitent bien des aliments dont on a à disposer à leur égard pendant tout le temps de la stabulation, il faut que cette nourriture leur soit distribuée avec intelligence. Ainsi, il n'est pas convenable, dès les premiers mois de la stabulation, de leur donner le meilleur des fourrrges, car on courrait risque de n'avoir à leur donner, à la fin de l'hiver, qu'un fourrage de médiocre qualité, et les animaux auraient à souffrir de ce changement de nourriture qui serait alors au pire. Il vaut mieux alterner les repas avec les fourrages de différentes qualités, afin de n'avoir pas à leur donner à la fin de l'hiver que des fourrages de médiocre qualité; autrement les animaux que l'on destine à la vente pour le printemps étant alors chetivés par le défaut d'une nourriture convenable, ne pourraient être vendus, ou du moins qu'à un faible prix; on serait alors obligé de les garder pendant la saison des pâturages, et, avant qu'ils soient vendables pour la boucherie, de les mettre de nouveau en stabulation l'hiver suivant, pour les engraisser. L'élevage du bétail pour la boucherie serait dans ce cas une exploitation ruineuse.

*Gazette des Campagnes.*







## NOTICE.

THE REAL PROPERTY ACT, 1885.

In the matter of all and singular that certain parcel or tract of land and premises situate, lying and being in the County of La Verandrye, and Province of Manitoba, and being the south half of section twelve (12), in township seven (7), range six (6), east of the principal meridian, ni the Province of Manitoba, according to the Dominion Government Survey thereof.

A certificate of title to the above mentioned lands will be issued to Charles Morton Anderson, of Clearsprings, in the County of La Vérandrye, and Province of Manitoba, Farmer, on or after the tenth day of January next (A.D. 1888), if found entitled thereto, unless in the meantime a valid objection thereto be made to the undersigned in writing, by some person claiming an estate or interest in said lands or some part thereof.

Land Titles Office, Winnipeg, December 9th A.D. 1887.

L. W. COUTLÉE,
Registrar-General.

3ins.15.12.87.



## AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

*Règlements relatifs aux Avis de Bills Privés.*

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1887," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de telephone; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, pour l'incorporation de professions ou metiers, ou compagnies à fonds social; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exigent la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux, l'un publié en anglais et l'autre en français, pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session precédente et la prise en considération de la pétition; et le requérant devra, sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages, et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, (et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censés former une page), entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

55. Avant d'adresser à la chambre une pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'etendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage de radeaux et navires; mentionner aussi si elles ont l'intention de coustruire un pont levis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
jno 15.12.87 Législative de Manitoba.



## AVIS

Plusieurs sections d'écoles dans la Province de Manitoba seront offertes en vente par encan public aux dates plus bas mentionnées, savoir: A Manitou le 10 janvier 1888; à Winnipeg le 17 janvier 1888; au Portage-la-Prairie, le 24 janvier 1888; à Brandon, le 31 janvier 1888; à Minnedosa, le 7 février 1888.

Dans le cas où un colon établi sur un quart de section de terrain compris daus la liste ci-haut mentionnée pourra prouver à la satisfaction du commissaire des terres de la Puissance qu'il résidait *bonâ fide* sur et cultivant telle section, en ignorance de loi le premier jour d'octobre 1887, l'acquéreur de tel quart de section, si c'est un autre que le colon, sera requis de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations faites sur celui-ci.

Les listes des terrains à vendre, le prix de chaque partie, les conditions de la vente, et toutes autres informations que ceux qui ont l'intention de se porter acquéreurs, désirent avoir, pourront être obtenues par application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa; au commissaire des terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à un agent quelconque des terres de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'interieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 9 décembre 1887.

On ne paiera aucune insertion non autorisée de cette annonce. 5ins 15.12.87

### Soumissions pour limites de bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour Permis de couper du Bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, Lundi, le 12 Décembre prochain, pour permis de couper du bois, à partir de cette date jusqu'au 1er Octobre 1888, sur les permis "G," "H" et "K," situés sur la ligne du Pacifique, dans la Province de Manitoba. Des plans montrant la position de ces limites, en même temps que les conditions auxquelles des permis seront accordés, peuvent être obtenus au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg.

A. M. BURGESS.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 29 novembre 1887.
1ins. 8.12.87

## A L'ENCLOS.

Une génisse rouge âgée de 1 an et demi, petites taches blanches dans les flancs et sur l'œil gauche et la queue coupée.

ALPHONSE CHAUVIN,
Gardien d'enclos.

Otterburne, 15 décembre 1887.
3ins.15.12 87.

## IN POUND.

A brown cow, aged 4 years, white spot on forehead, left horn broken at about five inches from the head.

A red heifer, aged 4 or 5 months.

A deep brown heifer, one year old.

J. B. JOYAL,
Pound-keeper for the town of
St. Boniface.

St. Boniface, 15th December 1887.
3ins.15.12.87.

## A L'ENCLOS.

Une vache brune, âgée de 4 ans, tache blanche dans le front, corne gauche cassée à cinq pouces de la tête.

Une génisse rouge agée de 4 à cinq mois.

Une génisse rouge foncé âgée d'un an.

J. B. JOYAL,
Gardien d'enclos de la ville de
Saint-Boniface.

Saint-Boniface, 15 décembre 1887.
3ins.15.12 87.

## IN POUND.

A red ox, four years old, the right ear cut.

A red heifer, one year old, blind of the right eye and a hole in the right ear.

A brown heifer, one year, end of tail white.

A bull, one year, spotted white and red, white forehead.

J. B. JOYAL,
Pound keeper of the town of
St. Boniface.

Saint-Boniface, 8th December 1887.
3ins.8.12.87.

## A L'ENCLOS.

Un bœuf rouge âgé de 4 ans, l'oreille droite coupée.

Une génisse rouge âgé de 1 an, l'œil droit crevé et l'oreille droite percée.

Une génisse brune âgée d'un an, le bout de la queue blanc.

Un taureau d'un an, caille, le front blanc.

J. B. JOYAL,
3ins, 8, 12, 87. Gardien d'Enclos.

## A L'ENCLOS
### DE SAINT-NORBERT.

Une vache caille âgé de sept ans environ, ayant la forme d'un X sur la hanche droite et l'oreille droite coupée.

FRANÇOIS GOSSELIN,
Gardien d'Enclos pour la
Municipalité de Cartier.

3ins.1.12.87.

## A L'ENCLOS.

Deux génisses rouges âgées l'une de un et l'autre de trois ans,

JAMES BROWN,
Gardien d'enclos de Saint-
Charles, Man.











